

**FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR)
FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE**

Code géographique

06055

Municipalité ou organisme, désignation

Saint-François-d'Assise , M

No de dossier MAMR No de séquence

610708

Titre du projet FIMR 1 Ordre de priorité du requérant 01

Normalisation des installations de production d'eau potable

Catégorie d'infrastructures Captage, emmagasinage et alimentation en eau potable**Catégorie de travaux** Amélioration de la qualité de l'eau potable**\$ du projet à demande** 952 000 \$ **\$ admissible du projet**

0 \$

Date de début des travaux 2005-07-18 **Date de la fin des travaux** 2007-07-01**Date de réception de la demande au MAMR** 2006-02-16**DATE DES TRAVAUX**

Travaux complétés avant le 31 mars 2010

X

CLIENTÈLE

Municipalité locale (excluant les villages nordiques), municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes

X

INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES

Infrastructures pour l'eau potable : installations de captage, conduites d'amenée, usines de traitement, réservoirs d'emmagasinage, postes de chloration et de contrôle de pression, débits intermunicipaux et conduites de distribution

X

Infrastructures pour les eaux usées, incluant les eaux pluviales : conduites de collecte et d'interception, bassins de rétention, stations de pompage et de traitement, émissaires et diffuseurs

Plan d'intervention disponible (pour le renouvellement des conduites)

Plan d'intervention planifié (pour le renouvellement des conduites)

Plan d'intervention non prévu avant le 31 mars 2010 (pour le renouvellement des conduites)

TRAVAUX ADMISSIBLES

Rénovation, réhabilitation ou remplacement de conduites

Rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures

Agrandissement ou construction d'infrastructures

Recherche d'eau souterraine

X

LOCALISATION DES TRAVAUX

Travaux à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation

X

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (recherche d'eau souterraine, alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées)

Travaux à l'extérieur des zones inondables

X

Travaux à l'extérieur des zones à risque

X

FIN DE L'APPRÉCIATION, CAR LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:

Travaux autres que la recherche d'eau souterraine entrepris avant la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière

Travaux complétés après le 31 mars 2010

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation et qui ne sont pas parmi les cas d'exception permis hors du périmètre d'urbanisation

Travaux visant un développement futur ou contribuant à l'étalement urbain

Les coûts ou les travaux font l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec

Travaux en régie

Travaux de rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures sans plan d'intervention avant le 31 mars 2010

Autres (préciser) :

COMMENTAIRES:**ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME**

CT no

du

Nature de la dérogation:

APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

| | 0 | Sélection du requérant | Sélection du MAMR |
|---|------------|---------------------------|-------------------------|
| Population touchée (pers): | 0 | | |
| Population desservie (pers): | 0 | | |
| Population totale de la municipalité (pers): | 0 | | |
| CAPTAGE, ALIMENTATION, TRAITEMENT ET EMMAGASINAGE DE L'EAU DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE | | | |
| Amélioration de la qualité de l'eau potable | | | |
| - Contamination bactériologique | | X | |
| - Contamination physico-chimique | | | |
| - Problème de désinfection | | X | |
| - Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable en vertu du RQEP | | X | |
| - Problème d'esthétique : | | | |
| Important | | | |
| Mineur | | | |
| Solution à un manque d'eau potable | | | |
| - Manque d'eau pour l'alimentation | | | |
| Important | | | |
| Mineur | | | |
| Renouvellement des infrastructures | | | |
| - Conduites | | | |
| - Infrastructures vétustes | | X | |
| - Problème de fonctionnement | | X | |
| - Problème de gestion | | X | |
| Amélioration de la protection contre l'incendie | | | |
| - Manque de protection contre l'incendie | | | |
| ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES | | | |
| Réduction des rejets d'eaux usées et amélioration de la salubrité publique | | | |
| - Contamination de l'environnement | | | |
| Important | | | |
| Modéré | | | |
| Mineur | | | |
| - Débordements d'eaux usées | | | |
| Important | | | |
| Modéré | | | |
| Mineur | | | |
| - Respect des exigences | | | |
| Important | | | |
| Modéré | | | |
| Mineur | | | |
| Amélioration de la sécurité publique | | | |
| - Refoulements des eaux usées | | | |
| - Refoulements pluviaux | | | |
| Renouvellement des infrastructures | | | |
| - Conduites domestiques ou unitaires | | | |
| - Conduites pluviales | | | |
| - Infrastructures vétustes | | | |
| - Problème de fonctionnement | | | |
| - Problème de gestion | | | |
| La demande ne permet pas l'appréciation technique du projet | | | X |
| Le projet n'est pas prioritaire selon le plan d'intervention | | | |
| NIVEAU DE PRIORITÉ: | N/D | | |

Travaux prioritaires**Catégorie d'infrastructures****Catégorie de travaux**

Coût admissible

0 \$

Coût maximal admissible des travaux prioritaires

0 \$

Aide financière (taux réguliers) correspondant aux travaux prioritaires

0 \$

COMMENTAIRES D'APPRÉCIATION:

- D'une part, des correctifs ont été réalisés sur les puits existants dans le but d'enrayer l'altération de la qualité de l'eau par les eaux de surface. À la suite de la réalisation de ces correctifs, une caractérisation de l'eau est en cours jusqu'au mois de juin 2006.
- D'autre part, depuis l'été 2005, la municipalité évoque un manque d'eau. Cependant, des mesures plus précises et une mise à jour du bilan de l'eau doivent être effectuées pour valider les raisons et l'ampleur de ce manque d'eau.
- L'appréciation technique du projet n'est pas possible avant d'avoir reçu les résultats de la caractérisation et des mesures mentionnées ci-dessus.

RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

| | Sélection du requérant | Sélection du MAMR | |
|--|---------------------------|-------------------|-------------------|
| | | <i>principale</i> | <i>secondaire</i> |
| FIMR 1 | | | |
| - Amélioration de la qualité de l'eau potable | X | | |
| - Solutionner des problèmes de manque d'eau potable | | | |
| - Réduire la quantité ou améliorer la qualité des rejets d'eaux usées dans l'environnement | | | |
| - Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique | X | | |
| - Renouveler les infrastructures dans une perspective de développement durable | X | | |

COMMENTAIRES:

SUIVI FINANCIER

| | Oui | Non | |
|--|-----|-----|--------|
| - Taux d'aide accru demandé | X | | 0.00 % |
| - Taux d'aide accru justifié (pour les travaux prioritaires) | | X | 0.00 % |
| - Montant de l'aide additionnelle correspondant au taux d'aide accru justifié | | | 0 \$ |
| - Projet déjà soumis au TICQ 2000 avec des coûts engagés avant la date de signature de l'entente sur le FIMR | X | | 0 \$ |
| - Inscription en deux étapes demandée | | X | |
| - Inscription en deux étapes recommandée | X | | |

COMMENTAIRES:

Produit par:  Date: 2006-04-05
 Simon Bélanger, ing.

Révisé par: _____ Date: _____
 Yvan Dumont, ing.

Autorisé par: _____ Date: _____
 Jean-Pierre Beaumont, ing.



Jean-Pierre Beaumont
2006-12-19 17:58

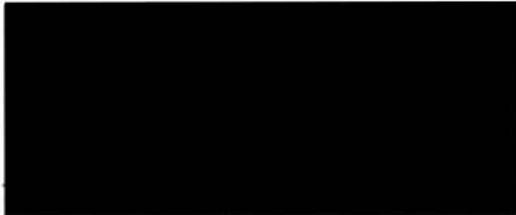
Pour : Simon Bélanger [REDACTED]
cc : Yvan Dumont [REDACTED] Jacques A. Tremblay/C [REDACTED]
Objet : Réf. : Réf. : Saint-François-d'Assise -- 610708 [REDACTED]

Affaires municipales
et Régions
Québec [REDACTED]

Bonjour,

Le cabinet nous a fait savoir qu'il s'attend à une recommandation d'aide financière pour ce dossier en janvier 2007. S.V.P. Faire le nécessaire en ce sens.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
Direction des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et des Régions



Simon Bélanger

 Simon Bélanger
2006-11-03 14:35

Pour : Jean-Pierre Beaumont [REDACTED]
cc : Yvan Dumont [REDACTED]
Objet : Réf. : Saint-François-d'Assise -- 610708 [REDACTED]

Affaires municipales
et Régions
Québec [REDACTED]

Jean-Pierre,

À votre demande, je vous informe de l'avancement de ce dossier.

Une réunion technique a eu lieu au bureau de la Municipalité le 1 novembre 2006. J'ai assisté à cette rencontre avec le Maire et la Directrice générale de la Municipalité, le représentant du MDDEP et le Consultant.

Avant la réunion, ce projet englobait sous le thème de "mise aux normes" différents types travaux correspondant à trois (3) problématiques distinctes. Ces 3 types de travaux sont :

- la mise aux normes des équipements en vertu du RQEP;
- la rénovation du réservoir d'eau potable en raison de sa désuétude;
- une augmentation de la capacité d'approvisionnement en eau souterraine en raison d'un manque d'eau.

Lors de la réunion, il a été convenu qu'il est possible de développer le projet pour les travaux de mise aux normes en vertu du RQEP et pour la rénovation du réservoir dans le cadre du dossier 610708 du FIMR. Toutefois, en ce qui concerne ces travaux, le rapport de l'ingénieur et les estimations des coûts de construction datent de décembre 2003 et une mise à jour des documents est requise de la part du Consultant. Le Consultant prévoit nous remettre un rapport révisé le 11 décembre 2006. Par la suite, si l'information est complète, nous pourrions valider la solution avec le MDDEP et préparer une recommandation d'aide financière qui pourrait être prête vers la fin janvier 2007 (sous réserve de la validation à faire avec le MDDEP).

Concernant ledit "manque d'eau", une compilation des débits effectuée par le Consultant en date du 18 septembre 2006 montre que la consommation résidentielle en 2004 était beaucoup moindre que celle calculée pour les années 2005 et 2006. De plus, la réparation d'une fuite majeure effectuée en juin 2006 a permis de diminuer substantiellement les débits totaux pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2006. Par conséquent, il a été admis lors de la réunion que la problématique de manque d'eau n'est pas démontrée et qu'il est nécessaire de suivre encore l'évolution du bilan de l'eau au cours des prochains mois pour étayer un état de situation plus fiable. Il est probable que l'augmentation de la capacité d'approvisionnement en eau ne soit pas nécessaire à court terme. En cas de nécessité de travaux concernant une augmentation de capacité, la Municipalité pourrait alors utiliser les budgets de la remise de revenus sur les taxes (TECQ) ou présenter une autre demande dans FIMR.

Simon Bélanger, ing.
Direction des infrastructures



Jean-Pierre Beaumont



Jean-Pierre Beaumont
2006-10-13 11:09

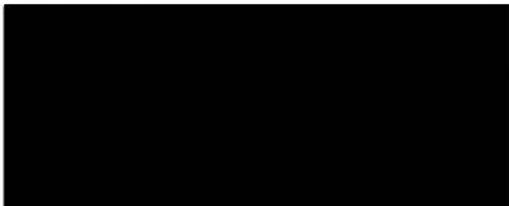
Pour : Simon Bélanger
cc : Yvan Dumon
Objet : Saint-François-d'Assise -- 610708

*Affaires municipales
et Régions*

Québec

Lors de la réunion du 10 octobre 2006 avec le cabinet, le dossier ci-haut a été ciblé par le cabinet. S.V.P. Pousser davantage l'analyse de ce dossier et me tenir au courant de son évolution. Pour les rapports de suivi demandés par M. Madore, j'ai inscrit la date du 2006-10-10 pour l'identification initiale et celle du 2006-11-30 pour la date d'identification prévue.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
Direction des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et des Régions



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

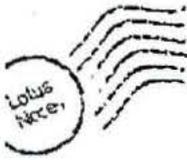
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.



Simon
Bélanger [REDACTED]
2007-02-06 15:28

A Jean-Pierre Beaumont [REDACTED]
cc Yvan Dumont [REDACTED]
ccc
Objet Réf. : Réf. : Saint-François-d'Assise [REDACTED]



Jean-Pierre,

En réponse à votre demande concernant les priorités signifiées le 2007-02-05, je vous fais suivre ci-dessous l'état de situation du 2007-01-23 pour le dossier mentionné en rubrique. L'état de situation n'a pas changé puisque, à ce jour, le Consultant n'a pas répondu à nos demandes.

Par ailleurs, je vous rappelle que lorsque le Consultant aura défini clairement le procédé de traitement, la solution devra être validée par le MDDEP avant que l'on puisse faire une recommandation finale. Par expérience, dans le cas du dossier récent de Gaspé (Anse-au-Griffon), le délai de validation par le MDDEP a été de 4 semaines.

En conséquence, une recommandation finale pour ce projet pourrait être faite dans un délai d'environ 5 à 6 semaines après que le Consultant nous ait fourni des réponses adéquates.

Espérant que ces indications répondent à votre demande,

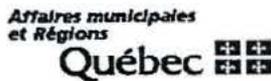
Simon Bélanger, ing.
Direction des infrastructures



Yvan Dumont

Yvan Dumont
2007-01-24 09:59

Pour : Jean-Pierre Beaumont [REDACTED]
cc : Simon Bélanger [REDACTED]
Objet : Réf. : Saint-François-d'Assise



Jean-Pierre,

Ci-après l'état de situation demandé concernant le dossier mentionné en objet. À noter que la municipalité a accepté d'assumer le coût des travaux visant à régler les problèmes de fonctionnement avec laTECQ. Seuls les travaux de mise aux normes de l'eau potable (travaux prioritaires) seront recommandés pour fins d'aide financière de le FIMR.

— Réacheminé par Yvan Dumont [REDACTED] le 2007-01-24 09:52 —

 Simon Bélanger
2007-01-23 09:17

Pour : Yvan Dumont [REDACTED]
cc :
Objet : Réf. : Saint-François-d'Assise [REDACTED]

Affaires municipales
et Régions
Québec 

Yvan,

Les travaux de mise aux normes présentés lors de la demande d'aide financière, le 16 février 2006, étaient estimés à 952 000 \$. Nous avons reçu le 3 janvier 2007 un rapport révisé présentant la solution globale pour le projet de mise aux normes des équipements de production d'eau potable ainsi que des travaux de rénovation pour l'ensemble du système d'approvisionnement en eau. Les coûts des travaux proposés dans le rapport reçu le 3 janvier 2007 totalisent 1 906 400 \$.

Une réunion technique à laquelle assistaient les représentants de la Municipalité, du Consultant et de la DI a eu lieu le 17 janvier 2007. Au cours de cette réunion, des explications et des informations complémentaires ont été demandées au Consultant notamment pour les points suivants :

- un plan pour montrer l'agencement des ouvrages et le point de rejet des eaux résiduaires du système d'adoucissement de l'eau;
- une vérification de l'état structural du réservoir d'eau potable existant;
- le principe de conception du système de désinfection de l'eau, entre autre pour l'enlèvement des "*Giardia*" et des "*Cryptosporidium*", en relation avec les conditions hydrogéologiques locales observées;
- identifier les travaux de mise aux normes en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable distinctement des travaux visant à corriger des problèmes de fonctionnement.

Lorsque le Consultant aura fourni des informations complètes, nous devons valider la solution de mise aux normes avec le MDDEP et, ensuite, le projet pourra être présenté à Développement Économique Canada pour son inscription à l'entente Canada-Québec sur le FIMR.

Simon Bélanger, ing.
Direction des infrastructures



Jean-Pierre Beaumont

 Jean-Pierre Beaumont
2007-01-19 16:12

Pour : Simon Bélanger [REDACTED]
cc : Yvan Dumont [REDACTED]
Objet : Saint-François-d'Assise

Affaires municipales
et Régions
Québec 

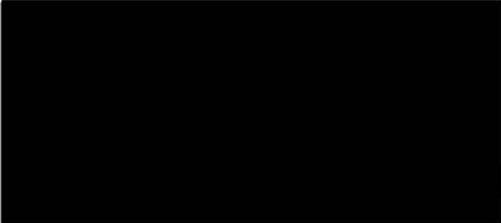
Bonjour,

Le cabinet a été informé qu'un nouveau rapport a été envoyé à la DI et désire un état de situation sur ce dossier.

S.V.P. Me répondre par courriel.

Merci.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
Direction des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et des Régions



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Saint-François-d'Assise (M)
Circonscription provinciale : Bonaventure
Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
MRC : Avignon
Population : 861

No séquence :
Dossier numéro : 501314
Code géographique : 06055
Date : 2007-03-13

VOLET 1.2 : Normalisation des installations de production d'eau potable

1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Ce projet concerne la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable.

2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

2.1 Travaux admissibles

- Réaménagement des puits P-2, P-3, P-4 et P-5 existants situés en bordure du chemin Central au nord-est du numéro civique 505 du chemin Central.
- Correctifs sur le drainage des eaux de surface au site des puits.
- Mise en place d'une clôture sur le périmètre de l'aire de protection immédiate des puits.
- Réaménagement du chemin d'accès existant, au site des puits, pour le nouveau bâtiment de service proposé.
- Remplacement des conduites de refoulement entre les puits et le bâtiment de service proposé.
- Construction d'un bâtiment de service sur le nouveau réservoir d'eau, pour abriter les équipements de traitement concernant la dureté de l'eau, les systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet et par chloration, les pompes de distribution, un laboratoire, les équipements de contrôle, la mécanique de bâtiment et une génératrice.
- Construction d'un réservoir d'eau potable d'un volume de 460 mètres cubes situé au site des puits, incluant une réserve d'eau dédiée à la désinfection.
- Mise en place d'une conduite d'évacuation pour les eaux de procédé de l'adoucisseur d'eau, d'une longueur d'environ 350 mètres entre le bâtiment de service et le point de rejet dans un fossé.

2.2 Travaux non admissibles

Aucun.

2.3 Appréciation du projet soumis

Le système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable de la Municipalité de Saint-François-d'Assise dessert environ 570 personnes et quelques commerces et institutions. Actuellement, il n'y a pas de traitement de l'eau sauf un dosage de chlore dans le réservoir, effectué environ à tous les 2 jours.

Les puits P-2, P-3, P-4 et P-5 existants prélèvent tous leur eau dans le même aquifère et leur capacité globale est de 458 mètres cubes/jour, ce qui est un peu moindre que le débit de consommation maximal journalier actuel (Q max. jour. 2006) qui est évalué à 482 mètres cubes/jour. Un suivi plus serré des débits est effectué depuis le printemps 2004 (calibration du débitmètre, réparation de fuites) et il est plausible que le manque à gagner de 24 mètres cubes/jour entre la capacité des puits et le Q max.jour.2006 peut être rééquilibré par le maintien de bonnes pratiques de gestion de l'eau, compte tenu que les statistiques indiquent que la population locale n'a pas tendance à augmenter.

Il est nécessaire de procéder à un traitement pour l'adoucissement de l'eau des puits parce que la dureté mesurée est en moyenne de 236 mg/l. Le point de rejet de la saumure produite par le système est prévu à une distance de 100 mètres au sud-est du chemin Central, dans un fossé de ligne sur des terrains privés.

L'indice de vulnérabilité DRASTIC à l'endroit des puits est évalué à 158. Ce cas est assujéti à l'application de l'article 5 du RQEP avec les paramètres suivants :

- bien que, selon les experts-conseils (Consultant et hydrogéologue), il n'y ait pas de lien direct entre l'eau de surface et l'eau souterraine voire à l'endroit du tubage et de la collerette des puits après les correctifs effectués, il y a un historique de contamination fécale de l'eau des puits qui indique que l'on ne peut pas exclure tout risque de contamination par les eaux de surface;
- les analyses permettent de rencontrer les critères 1° et 2° pour l'exclusion à la filtration;
- le critère 3° de l'exclusion à la filtration n'est pas respecté actuellement. En contrepartie, le projet prévoit des correctifs sur le drainage des eaux de surface autour du site des puits, ainsi qu'une intervention spécifique pour mettre aux normes et déplacer, s'il y a lieu, le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central qui est bâtie à l'intérieur de l'aire de protection immédiate du puits P-5.

Par conséquent, compte tenu que :

- des correctifs sont prévus sur le drainage des eaux de surface autour du site des puits ainsi que, si nécessaire, sur le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central;
 - la qualité physico-chimique de l'eau des puits est apte pour permettre une désinfection efficace de l'eau sans avoir recours préalablement à une filtration;
 - il y a lieu d'assurer un contrôle bactériologique ainsi que l'élimination de 4 log des virus, 3 log des kystes de Giardia et 2 log des oocystes de Cryptosporidium;
- il est proposé d'effectuer une double désinfection.

Une première étape de désinfection se fait par rayonnement ultraviolet et, la deuxième, par l'ajout d'hypochlorite de sodium. Le CT sera assuré par un volume d'eau de 16 mètres cubes disponible en réserve d'eau dédiée à la désinfection à l'intérieur du nouveau réservoir.

La mise en place de ces ouvrages permettra à la Municipalité de Saint-François-d'Assise de distribuer une eau d'une qualité conforme au RQEP. La solution proposée a été validée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 7 mars 2007.

La réalisation de ce projet permet de rencontrer l'objectif du programme concernant l'amélioration des infrastructures par une mise aux normes des installations de production d'eau potable.

2.4 Emplois permanents créés ou maintenus: 0,00

3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés

| | |
|-------------------|---------------------|
| Coût direct | 1 800 326 \$ |
| Frais incidents | 396 072 \$ |
| Coût total | 2 196 398 \$ |

3.2 Coût des travaux admissibles

| | |
|-------------------|---------------------|
| Coût direct | 1 800 326 \$ |
| Frais incidents | 396 072 \$ |
| Coût total | 2 196 398 \$ |

3.3 Coût des travaux non admissibles

| | |
|-----------------|------|
| Coût direct | 0 \$ |
| Frais incidents | 0 \$ |
| Coût total | 0 \$ |

3.4 Partage des coûts proposé par le requérant:

| | PIQM | 100 Millions | Financement supplémentaire | Total |
|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Requérant | 439 280 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 439 280 \$ |
| Gouv. Québec | 1 757 118 \$ | 0 \$ | | 1 757 118 \$ |
| Privé | | | 0 \$ | 0 \$ |
| Autres | | | 0 \$ | 0 \$ |
| Total | 2 196 398 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 2 196 398 \$ |

3.5 Partage des coûts proposé par le ministère:

| | PIQM | 100 Millions | Financement supplémentaire | Total | % |
|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|--------------|-----|
| Requérant | 357 272 \$ | 0 \$ | 410 039 \$ | 767 311 \$ | 35% |
| Gouv. Québec | 1 429 087 \$ | 0 \$ | | 1 429 087 \$ | 65% |
| Privé | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Autres | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Total | 1 786 359 \$ | 0 \$ | 410 039 \$ | 2 196 398 \$ | |

Commentaires:

Les coûts des travaux suivants ne sont pas retenus pour une aide financière parce qu'il s'agit de travaux de renouvellement d'équipements qui ne sont pas reliés à la mise aux normes en vertu du RQEP :

- remplacement des pompes des puits, au montant de 20 890 \$;
- remplacement de la conduite d'amenée du puits P-3, entre P-3 et P-2, au montant de 4 924 \$;
- remplacement de la génératrice, au montant de 89 528 \$.

Les coûts pour la mise en place de sondes piézométriques, au montant de 14 922 \$, ne sont pas retenus pour une aide financière parce qu'il s'agit de travaux pour une amélioration du mode de gestion des puits qui n'est pas reliée à la mise aux normes en vertu du RQEP.

La solution de base la plus économique serait la rénovation du réservoir d'eau existant qui a un volume suffisant pour répondre aux besoins d'approvisionnement en eau. Le partage des coûts proposé est effectué en considérant les coûts estimés de cette solution de base. Cependant, la Municipalité a choisi l'alternative de se doter d'un nouveau réservoir d'eau potable d'un volume de 460 mètres cubes au site des puits, et, d'en assumer la différence des coûts estimée au montant de 279 775 \$.

Un taux d'aide de 80 % a été considéré pour établir le partage des coûts proposé par le ministère.

OBJET : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 1.2
Municipalité de Saint-François-d'Assise
Normalisation des installations de production d'eau potable
(501314)
N° dossier : PVAM2007-00020

DATE : Le 13 mars 2007

COMMENTAIRES

| | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------------|
| CMA : 1 786 359 \$ | Aide : 1 429 087 \$ | Municipalité : 357 272 \$ | |
| Taux accru : 80 % | Aide additionnelle : 535 908 \$ | | |
| Travaux conjoints avec le MTQ : NON | | | |
| Moyenne | AVANT | APRÈS le projet | Moyenne MRC |
| Niveau d'endettement | 0,87 % | 3,01 % | 1,68 % |
| Compte de taxes | 666 \$/usager | 923 \$/usager | 1 150 \$/usager |

RECOMMANDATIONS

Compte tenu qu'il s'agit d'un projet déjà provisionné et des disponibilités budgétaires suffisantes, nous recommandons de signer la lettre de promesse ci-jointe.

Préparée par :

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi
des infrastructures - Québec

Jacques A. Tremblay
Directeur des infrastructures

Michel Gagnon, sous-ministre adjoint aux
infrastructures et au financement municipal

Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre

| DÉCISION | Date |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____ | _____ |
| Suivi : _____ | |
| _____ | |

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Saint-François-d'Assise (M) No séquence :
Circonscription provinciale : Bonaventure Dossier numéro : 501314
Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Code géographique : 06055
MRC : Avignon Date : 2007-03-14
Population : 861

TECO 306 906^{*} cont. jour → 89%
35 830^{*} cont. puits
342 736^{*}

VOLET 1.2 : Normalisation des installations de production d'eau potable

1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Ce projet concerne la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable.

2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

2.1 Travaux admissibles

- Réaménagement des puits P-2, P-3, P-4 et P-5 existants situés en bordure du chemin Central au nord-est du numéro civique 505 du chemin Central.
- Correctifs sur le drainage des eaux de surface au site des puits.
- Mise en place d'une clôture sur le périmètre de l'aire de protection immédiate des puits.
- Réaménagement du chemin d'accès existant, au site des puits, pour le nouveau bâtiment de service proposé.
- Remplacement des conduites de refoulement entre les puits et le bâtiment de service proposé.
- Construction d'un bâtiment de service sur le nouveau réservoir d'eau, pour abriter les équipements de traitement concernant la dureté de l'eau, les systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet et par chloration, les pompes de distribution, un laboratoire, les équipements de contrôle, la mécanique de bâtiment et une génératrice.
- Construction d'un réservoir d'eau potable d'un volume de 460 mètres cubes situé au site des puits, incluant une réserve d'eau dédiée à la désinfection.
- Mise en place d'une conduite d'évacuation pour les eaux de procédé de l'adoucisseur d'eau, d'une longueur d'environ 350 mètres entre le bâtiment de service et le point de rejet dans un fossé.

2.2 Travaux non admissibles

Aucun.

2.3 Appréciation du projet soumis

2 196 398^{*} 1429 087^{*} - 65% ①
1757 118^{*} - 80% ②
1 853 662^{*} - 1482 930^{*} - 80%
342 736^{*} - 306 906^{*} - 89%
1789 836^{*} - 81% ③

Le système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable de la Municipalité de Saint-François-d'Assise dessert environ 570 personnes et quelques commerces et institutions. Actuellement, il n'y a pas de traitement de l'eau sauf un dosage de chlore dans le réservoir, effectué environ à tous les 2 jours.

Les puits P-2, P-3, P-4 et P-5 existants prélèvent tous leur eau dans le même aquifère et leur capacité globale est de 458 mètres cubes/jour, ce qui est un peu moindre que le débit de consommation maximal journalier actuel (Q max. jour. 2006) qui est évalué à 482 mètres cubes/jour. Un suivi plus serré des débits est effectué depuis le printemps 2004 (calibration du débitmètre, réparation de fuites) et il est plausible que le manque à gagner de 24 mètres cubes/jour entre la capacité des puits et le Q max.jour.2006 peut être rééquilibré par le maintien de bonnes pratiques de gestion de l'eau, compte tenu que les statistiques indiquent que la population locale n'a pas tendance à augmenter.

Il est nécessaire de procéder à un traitement pour l'adoucissement de l'eau des puits parce que la dureté mesurée est en moyenne de 236 mg/l. Le point de rejet de la saumure produite par le système est prévu à une distance de 100 mètres au sud-est du chemin Central, dans un fossé de ligne sur des terrains privés.

L'indice de vulnérabilité DRASTIC à l'endroit des puits est évalué à 158. Ce cas est assujéti à l'application de l'article 5 du RQEP avec les paramètres suivants :

- bien que, selon les experts-conseils (Consultant et hydrogéologue), il n'y ait pas de lien direct entre l'eau de surface et l'eau souterraine voire à l'endroit du tubage et de la collerette des puits après les correctifs effectués, il y a un historique de contamination fécale de l'eau des puits qui indique que l'on ne peut pas exclure tout risque de contamination par les eaux de surface;
- les analyses permettent de rencontrer les critères 1° et 2° pour l'exclusion à la filtration;
- le critère 3° de l'exclusion à la filtration n'est pas respecté actuellement. En contrepartie, le projet prévoit des correctifs sur le drainage des eaux de surface autour du site des puits, ainsi qu'une intervention spécifique pour mettre aux normes et déplacer, s'il y a lieu, le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central qui est bâtie à l'intérieur de l'aire de protection immédiate du puits P-5.

Par conséquent, compte tenu que :

- des correctifs sont prévus sur le drainage des eaux de surface autour du site des puits ainsi que, si nécessaire, sur le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central;
 - la qualité physico-chimique de l'eau des puits est apte pour permettre une désinfection efficace de l'eau sans avoir recours préalablement à une filtration;
 - il y a lieu d'assurer un contrôle bactériologique ainsi que l'élimination de 4 log des virus, 3 log des kystes de Giardia et 2 log des oocystes de Cryptosporidium;
- il est proposé d'effectuer une double désinfection.

Une première étape de désinfection se fait par rayonnement ultraviolet et, la deuxième, par l'ajout d'hypochlorite de sodium. Le CT sera assuré par un volume d'eau de 16 mètres cubes disponible en réserve d'eau dédiée à la désinfection à l'intérieur du nouveau réservoir.

La mise en place de ces ouvrages permettra à la Municipalité de Saint-François-d'Assise de distribuer une eau d'une qualité conforme au RQEP. La solution proposée a été validée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 7 mars 2007.

La réalisation de ce projet permet de rencontrer l'objectif du programme concernant l'amélioration des infrastructures par une mise aux normes des installations de production d'eau potable.

2.4 Emplois permanents créés ou maintenus: 0,00

3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés

| | |
|-------------------|---------------------|
| Coût direct | 1 800 326 \$ |
| Frais incidents | 396 072 \$ |
| Coût total | 2 196 398 \$ |

3.2 Coût des travaux admissibles

| | |
|-------------------|---------------------|
| Coût direct | 1 800 326 \$ |
| Frais incidents | 396 072 \$ |
| Coût total | 2 196 398 \$ |

3.3 Coût des travaux non admissibles

| | |
|-----------------|------|
| Coût direct | 0 \$ |
| Frais incidents | 0 \$ |
| Coût total | 0 \$ |

3.4 Partage des coûts proposé par le requérant:

| | PIQM | 100 Millions | Financement supplémentaire | Total |
|--------------|--------------|--------------|----------------------------|-----------------------|
| Requérant | 439 280 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 439 280 \$ |
| Gouv. Québec | 1 757 118 \$ | 0 \$ | | 1 757 118 \$ |
| Privé | | | 0 \$ | 0 \$ |
| Autres | | | 0 \$ | 0 \$ |
| Total | 2 196 398 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 2 196 398 \$ |

3.5 Partage des coûts proposé par le ministère:

| | PIQM | 100 Millions | Financement supplémentaire | Total | % |
|--------------|--------------|--------------|----------------------------|--------------|-----|
| Requérant | 357 272 \$ | 0 \$ | 410 039 \$ | 767 311 \$ | 35% |
| Gouv. Québec | 1 429 087 \$ | 0 \$ | | 1 429 087 \$ | 65% |
| Privé | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Autres | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Total | 1 786 359 \$ | 0 \$ | 410 039 \$ | 2 196 398 \$ | |

Commentaires:

Les coûts des travaux suivants ne sont pas retenus pour une aide financière parce qu'il s'agit de travaux de renouvellement d'équipements qui ne sont pas reliés à la mise aux normes en vertu du RQEP :

- ✓ - remplacement des pompes des puits, au montant de 20 890 \$;
- ✓ - remplacement de la conduite d'amenée du puits P-3, entre P-3 et P-2, au montant de 4 924 \$;
- ✓ - remplacement de la génératrice, au montant de 89 528 \$.

- ✓ Les coûts pour la mise en place de sondes piézométriques, au montant de 14 922 \$, ne sont pas retenus pour une aide financière parce qu'il s'agit de travaux pour une amélioration du mode de gestion des puits qui n'est pas reliée à la mise aux normes en vertu du RQEP.

- ✓ La solution de base la plus économique serait la rénovation du réservoir d'eau existant qui a un volume suffisant pour répondre aux besoins d'approvisionnement en eau. Le partage des coûts proposé est effectué en considérant les coûts estimés de cette solution de base. Cependant, la Municipalité a choisi l'alternative de se doter d'un nouveau réservoir d'eau potable d'un volume de 460 mètres cubes au site des puits, et, d'en assumer la différence des coûts estimée au montant de 279 775 \$.

Un taux d'aide de 80 % a été considéré pour établir le partage des coûts proposé par le ministère.

4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2003-05-01 Fin des travaux: 2008-12-15

5. REMARQUES

Travaux en régie
 Résolution ou règlement décrétant les travaux
 Plans et devis complétés
 Autorisé par le MDDEP
 Règlement d'emprunt
 Soumission préparée
 Soumissionnaire retenu
 Attestation d'investissement additionnel
 Mesures d'économie de l'eau
 Regroupement effectué
 Processus de regroupement

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

La Municipalité doit prendre toutes les mesures nécessaires afin que le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central soit placé à l'extérieur de l'aire de protection immédiate du puits P-5 et qu'il soit conforme au Règlement Q-2, r.8.

7. RECOMMANDATION

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, nous recommandons l'admissibilité de ce projet selon l'avis exprimé au point 2 de la présente fiche synthèse.

Produit par: _____

Révisé par: _____

Visé par: _____

Jean-Pierre Beaumont, ing.
 Directeur du SPSI-Qc

Jacques A. Tremblay
 Directeur des infrastructures

Gouvernement du Québec
Députée de Bonaventure
Ministre des Affaires municipales et des Régions
Ministre responsable de la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 14 mars 2007

Monsieur Ghislain Michaud
Maire
Municipalité de Saint-François-d'Assise



Monsieur le Maire, *Ghislain*

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable est admissible à une aide financière de 1 757 118 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 196 398 \$, dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures au 

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



NATHALIE NORMANDEAU



PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE

| | | | |
|---|---|--|--------------|
| Code géographique | | Municipalité ou organisme, désignation | |
| 06055 | RURAL | Saint-François-d'Assise , M | |
| No de dossier MAMR | | | |
| 501314 | | | |
| Titre du projet | VOLET 1.2 | Ordre de priorité du projet pour le requérant | |
| Normalisation des installations de production d'eau potable | | | |
| Catégorie d'infrastructures | Captage, traitement et emmagasinage d'eau potable | | |
| Catégorie de travaux | Mise aux normes - remplacement - même capacité | | |
| \$ du projet à la demande | 2 196 398 \$ | \$ admissible du projet | 2 196 398 \$ |
| Date du début des travaux | 2003-05-01 | Date de la fin des travaux | 2008-12-15 |
| Date de réception de la demande au MAMR | | | 2007-03-13 |

DATE DE LA DEMANDE ET DES TRAVAUX

Demande reçue avant le 31 décembre 2004 ou le 31 décembre 2005 uniquement pour les projets de mises aux normes en eau potable ou d'assainissement des eaux usées

Travaux entrepris après la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière ou de la résolution de transfert de la demande à partir d'un autre programme X

Travaux complétés avant le 31 mars 2008

CLIENTÈLE

Municipalité, cité, ville, village, paroisse, canton, cantons-unis, village nordique, territoire non organisé, municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du financement, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes X

Organisme public ou parapublic, organisme du secteur privé ou organisme à but non lucratif (OBNL) (2.1)

INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES

Infrastructures d'aqueduc : infrastructures de captage, d'alimentation, d'emmagasinage, de traitement et de distribution de l'eau à des fins de consommation et de protection contre les incendies X

Infrastructures d'égout : infrastructures d'évacuation, de collecte d'interception et de traitement des eaux usées incluant les eaux pluviales

Routes, rues et trottoirs dont la réfection est associée à la réfection d'infrastructures d'aqueduc ou d'égout admissibles à l'aide financière

Outils de gestion des infrastructures (1.1,1.2)

Infrastructures, équipements ou bâtiments ayant des incidences urbaines ou régionales (2.1)

Bâtiments de services administratifs, techniques ou de sécurité publique, systèmes de communication et de transport de données pour des municipalités regroupées en 2001 ou en 2002 (2.2)

TRAVAUX ADMISSIBLES

Réfection, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures X

Agrandissement ou construction d'infrastructures

Inventaire et diagnostic des réseaux d'aqueduc et d'égout et réalisation d'un plan d'intervention pour les municipalités regroupées en 2001 ou en 2002

Recherche d'eau souterraine X

LOCALISATION DES TRAVAUX

Travaux réalisés à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (1.1,1.2)

Travaux pour secteurs déjà construits hors périmètre d'urbanisation (alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées, remplacement de conduites d'aqueduc ou d'égout, infrastructures requises pour des raisons de santé publique ou de salubrité) X

Travaux réalisés à l'extérieur des zones inondables X

Travaux réalisés à l'intérieur d'une zone inondable avec dérogation donnée par les autorités gouvernementales compétentes en la matière

Travaux réalisés à l'extérieur des zones à risque X

LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS DE LA PAGE SUIVANTE

LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:

Demande reçue après le 31 décembre 2004 ou le 31 décembre 2005 uniquement pour les projets de mises aux normes en eau potable ou d'assainissement des eaux usées

Travaux entrepris avant la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière ou de la résolution de transfert de la demande à partir d'un autre programme

Travaux complétés après le 31 mars 2008

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux situés à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation et qui ne sont pas parmi les cas d'exception permis hors du périmètre d'urbanisation

Travaux contribuant à l'étalement urbain (1.1,1.2)

Travaux réalisés à l'intérieur d'une zone inondable sans dérogation

Travaux réalisés à l'intérieur d'une zone à risque

Les coûts ou les travaux font l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec (1.1,1.2)

Les services ou les travaux sont assurés par le personnel régulier de la municipalité ou de l'organisme

Autres (préciser) :

ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME

CT no

du

Nature de la dérogation:**COMMENTAIRE:**

APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

INFRASTRUCTURES DE CAPTAGE, D'ALIMENTATION, D'EMMAGASINAGE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

| | | Sélection du requérant | Sélection du MAMR |
|---|-----|---------------------------|-------------------------|
| Mise aux normes | | | |
| - Contamination bactériologique | | X | X |
| Durée totale des événements (jours): | 365 | | |
| Population touchée (pers): | 570 | | |
| Population desservie (pers): | 784 | | |
| - Contamination physico-chimique | | | |
| Nombre de paramètres non conformes (unités): | 0 | | |
| - Problème de désinfection | | X | X |
| - Absence d'équipements de contrôle | | X | X |
| Nombre d'équipements manquants (unités): | 2 | | |
| Réponse aux besoins de la population | | | |
| - Manque d'eau pour l'alimentation | | | |
| Capacité de production mensuelle critique (m3): | 0 | | |
| <i>Quel(s) mois:</i> | | | |
| Population actuelle desservie (pers): | 0 | | |
| Débit des usagers majeurs (m3/j): | 0 | | |
| - Manque de capacité de l'infrastructure d'alimentation | | | |
| - Insuffisance de la réserve d'opération | | | |
| Désuétude des infrastructures | | | |
| - Bris fréquents de conduite d'alimentation (>2 bris/km/an) | | | |
| - Déficience structurale de réservoirs | | | |
| - Problème avec des équipements désuets | | | |
| Amélioration de la qualité de l'eau potable | | | |
| - Problème d'esthétique | | | |
| Nombre de paramètres non conformes (unités): | 1 | | X |
| Durée totale des événements (jours): | 365 | | |
| Amélioration de la santé, sécurité et salubrité publique | | | |
| - Insuffisance de la réserve incendie | | | |
| Meilleure gestion de l'eau potable | | | |
| - Problème de gestion | | | |

APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

| | Sélection du requérant | Sélection du MAMR |
|---|---------------------------|-------------------------|
| RÉSEAUX D'AQUEDUC (DISTRIBUTION) ET D'ÉGOÛT ET STATION D'ÉPURATION | | |
| Amélioration de la santé, sécurité et salubrité publique | | |
| - Contamination bactériologique et de l'environnement | | |
| Durée totale des événements (jours): | 0 | |
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population de la municipalité (pers): | 0 | |
| RÉSEAUX D'AQUEDUC (DISTRIBUTION) | | |
| Amélioration de la santé, sécurité et salubrité publique | | |
| - Contamination bactériologique | | |
| Durée totale des événements (jours): | 0 | |
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population de la municipalité (pers): | 0 | |
| - Protection contre l'incendie | | |
| Amélioration de la qualité de l'eau potable | | |
| - Contamination physico-chimique | | |
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population de la municipalité (pers): | 0 | |
| - Problème d'esthétique | | |
| Paramètres | | |
| Concentrations | | |
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population de la municipalité (pers): | 0 | |
| Nombre de paramètres non conformes (unités): | 0 | |
| Durée totale des événements (jours): | 0 | |
| Réponse aux besoins de la population | | |
| - Manque d'eau | | |
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population de la municipalité (pers): | 0 | |
| - Manque d'eau sectoriel | | |
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population desservie (pers): | 0 | |
| - Problème de fonctionnement | | |
| Désuétude des infrastructures | | |
| - Bris fréquents de conduite de distribution (>5 bris/km/an) | | |
| - Conduite fragile ou vulnérable au gel | | |
| - Rouille, dépôt incrusté ou film bactérien | | |
| Meilleure gestion de l'eau potable | | |
| - Problème de gestion | | |
| RÉSEAUX D'ÉGOÛT ET STATION D'ÉPURATION | | |
| Amélioration de la santé, sécurité et salubrité publique | | |
| - Contamination de l'environnement | | |
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population de la municipalité (pers): | 0 | |
| - Refoulements d'eaux usées (>2 événements en 5 ans) | | |
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population desservie (pers): | 0 | |
| - Débordements d'eaux usées | | |
| Fréquence observée: | 0 | |
| Contrainte de débordement établie par le MENV: | 0 | |
| - Refoulements pluviaux (pluie de récurrence 5 ans) | | |
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population de la municipalité (pers): | 0 | |
| - Respect des exigences environnementales | | |

Désuétude des infrastructures

- Déficience structurale - réseau domestique ou unitaire
- Problème de fonctionnement - réseau domestique ou unitaire
- Problème structural ou de fonctionnement - réseau pluvial

Meilleure gestion des eaux usées

- Problème de gestion

NIVEAU DE PRIORITÉ: 1

CONTEXTE:

Actuellement, il n'y a pas de traitement de l'eau sauf un dosage de chlore dans le réservoir qui est effectué environ à tous les 2 jours.

Ce cas est assujetti à l'application de l'article 5 du RQEP. Bien que, selon les experts-conseils (Consultant et hydrogéologue), il n'y ait pas de lien direct entre l'eau de surface et l'eau souterraine à l'endroit du tubage et de la collerette des puits après les correctifs effectués, il y a un historique de contamination fécale de l'eau des puits qui indique que l'on ne peut pas exclure tout risque de contamination par les eaux de surface.

RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

| | Sélection du requérant | Sélection du MAMR | |
|---|---------------------------|-------------------|-------------------|
| | | <i>principale</i> | <i>secondaire</i> |
| VOLET 1.1 et 1.2 | | | |
| - amélioration de la santé, de la sécurité et de la salubrité publique | | | |
| - amélioration de la qualité de l'environnement | | | |
| - amélioration de la qualité de l'eau potable | X | | |
| - mise aux normes des infrastructures municipales | X | X | |
| - meilleure gestion de l'eau potable et des eaux usées | X | | |
| - réponse aux besoins de la population en matière d'eau potable | | | |
| - désuétude des infrastructures | | | |
| - soutien de la croissance économique | | | |
| - support au regroupement | | | |
| - incitation à l'innovation et à l'expérimentation en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de meilleures pratiques et de nouvelles approches | | | |
| VOLET 1.3 | | | |
| - support à l'économie dans une municipalité ou une région | | | |
| - maintien ou création d'emplois permanents ou saisonniers | | | |

COMMENTAIRES:

INDICATEURS DU PROJET

| Indicateurs | Cible et unité de mesure | Valeur avant les travaux | Date de la mesure | Valeur après les travaux | Date de la mesure | Cible atteinte en fin de projet |
|-------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------------|
|-------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------------|

COMMENTAIRES:

Produit par:  2007-03-22
Simon Bélanger, ing.

Révisé par:  2007-03-22
Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -

Autorisé par:  2007-03-22
Jean-Pierre Beaumont, ing.
Directeur du SPSI-Qc

Date 2007-03-19

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Saint-François-d'Assise (M)
Circonscription provinciale : Bonaventure
Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
MRC : Avignon
Population : 861

No séquence :
Dossier numéro : 501314
Code géographique : 06055
Date : 07-03-22

VOLET 1.2 : Normalisation des installations de production d'eau potable

1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Ce projet concerne la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable.

2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

2.1 Travaux admissibles

- Réaménagement des puits P-2, P-3, P-4 et P-5 existants situés en bordure du chemin Central au nord-est du numéro civique 505 du chemin Central.
- Correctifs sur le drainage des eaux de surface au site des puits.
- Mise en place d'une clôture sur le périmètre de l'aire de protection immédiate des puits.
- Réaménagement du chemin d'accès existant, au site des puits, pour le nouveau bâtiment de service proposé.
- Remplacement des conduites de refoulement entre les puits et le bâtiment de service proposé.
- Construction d'un bâtiment de service sur le nouveau réservoir d'eau, pour abriter les équipements de traitement concernant la dureté de l'eau, les systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet et par chloration, les pompes de distribution, un laboratoire, les équipements de contrôle, la mécanique de bâtiment et une génératrice.
- Construction d'un réservoir d'eau potable d'un volume de 460 mètres cubes situé au site des puits, incluant une réserve d'eau dédiée à la désinfection.
- Mise en place d'une conduite d'évacuation pour les eaux de procédé de l'adoucisseur d'eau, d'une longueur d'environ 350 mètres entre le bâtiment de service et le point de rejet dans un fossé.
- Mise en place de 4 sondes piézométriques au site des puits.
- Remplacement des pompes des puits.
- Remplacement de la génératrice.

2.2 Travaux non admissibles

Aucun.

2.3 Appréciation du projet soumis

Le système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable de la Municipalité de Saint-François-d'Assise dessert environ 570 personnes et quelques commerces et institutions. Actuellement, il n'y a pas de traitement de l'eau sauf un dosage de chlore dans le réservoir, effectué environ à tous les 2 jours.

Les puits P-2, P-3, P-4 et P-5 existants prélèvent tous leur eau dans le même aquifère et leur capacité globale est de 458 mètres cubes/jour, ce qui est un peu moindre que le débit de consommation maximal journalier actuel (Q max. jour. 2006) qui est évalué à 482 mètres cubes/jour. Un suivi plus serré des débits est effectué depuis le printemps 2004 (calibration du débitmètre, réparation de fuites) et il est plausible que le manque à gagner de 24 mètres

cubes/jour entre la capacité des puits et le Q max.jour.2006 peut être rééquilibré par le maintien de bonnes pratiques de gestion de l'eau, compte tenu que les statistiques indiquent que la population locale n'a pas tendance à augmenter.

Il est nécessaire de procéder à un traitement pour l'adoucissement de l'eau des puits parce que la dureté mesurée est en moyenne de 236 mg/l. Le point de rejet de la saumure produite par le système est prévu à une distance de 100 mètres au sud-est du chemin Central, dans un fossé de ligne sur des terrains privés.

L'indice de vulnérabilité DRASTIC à l'endroit des puits est évalué à 158. Ce cas est assujéti à l'application de l'article 5 du RQEP avec les paramètres suivants :

- bien que, selon les experts-conseils (Consultant et hydrogéologue), il n'y ait pas de lien direct entre l'eau de surface et l'eau souterraine voire à l'endroit du tubage et de la collerette des puits après les correctifs effectués, il y a un historique de contamination fécale de l'eau des puits qui indique que l'on ne peut pas exclure tout risque de contamination par les eaux de surface;
- les analyses permettent de rencontrer les critères 1° et 2° pour l'exclusion à la filtration;
- le critère 3° de l'exclusion à la filtration n'est pas respecté actuellement. En contrepartie, le projet prévoit des correctifs sur le drainage des eaux de surface autour du site des puits, ainsi qu'une intervention spécifique pour mettre aux normes et déplacer, s'il y a lieu, le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central qui est bâtie à l'intérieur de l'aire de protection immédiate du puits P-5.

Par conséquent, compte tenu que :

- des correctifs sont prévus sur le drainage des eaux de surface autour du site des puits ainsi que, si nécessaire, sur le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central;
 - la qualité physico-chimique de l'eau des puits est apte pour permettre une désinfection efficace de l'eau sans avoir recours préalablement à une filtration;
 - il y a lieu d'assurer un contrôle bactériologique ainsi que l'élimination de 4 log des virus, 3 log des kystes de Giardia et 2 log des oocystes de Cryptosporidium;
- il est proposé d'effectuer une double désinfection.

Une première étape de désinfection se fait par rayonnement ultraviolet et, la deuxième, par l'ajout d'hypochlorite de sodium. Le CT sera assuré par un volume d'eau de 16 mètres cubes disponible en réserve d'eau dédiée à la désinfection à l'intérieur du nouveau réservoir.

Les coûts des travaux suivants ont été retenus pour une aide financière mais il ne s'agit pas de travaux reliés à la mise aux normes des équipements en vertu du RQEP. Ces travaux, de priorité moindre que la mise aux normes, concernent le renouvellement d'équipements ou l'amélioration du fonctionnement :

- remplacement des pompes des puits;
- remplacement de la conduite d'amenée du puits P-3, entre P-3 et P-2;
- remplacement de la génératrice;
- mise en place de sondes piézométriques;
- remplacement du réservoir d'eau potable.

La mise en place de ces ouvrages permettra à la Municipalité de Saint-François-d'Assise de distribuer une eau d'une qualité conforme au RQEP. La solution proposée a été validée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 7 mars 2007.

La réalisation de ce projet permet de rencontrer l'objectif du programme concernant l'amélioration des infrastructures par une mise aux normes des installations de production d'eau potable.

2.4 Emplois permanents créés ou maintenus: 0,00

3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés

| | |
|-----------------|--------------|
| Coût direct | 1 800 326 \$ |
| Frais incidents | 396 072 \$ |
| Coût total | 2 196 398 \$ |

3.2 Coût des travaux admissibles

| | |
|-----------------|--------------|
| Coût direct | 1 800 326 \$ |
| Frais incidents | 396 072 \$ |
| Coût total | 2 196 398 \$ |

3.3 Coût des travaux non admissibles

| | |
|-----------------|------|
| Coût direct | 0 \$ |
| Frais incidents | 0 \$ |
| Coût total | 0 \$ |

3.4 Partage des coûts proposé par le requérant:

| | PIQM | 100 Millions | Financement supplémentaire | Total |
|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Requérant | 439 280 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 439 280 \$ |
| Gouv. Québec | 1 757 118 \$ | 0 \$ | | 1 757 118 \$ |
| Privé | | | 0 \$ | 0 \$ |
| Autres | | | 0 \$ | 0 \$ |
| Total | 2 196 398 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 2 196 398 \$ |

3.5 Partage des coûts proposé par le ministère:

| | PIQM | 100 Millions | Financement supplémentaire | Total | % |
|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|--------------|-----|
| Requérant | 439 280 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 439 280 \$ | 20% |
| Gouv. Québec | 1 757 118 \$ | 0 \$ | | 1 757 118 \$ | 80% |
| Privé | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Autres | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Total | 2 196 398 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 2 196 398 \$ | |

4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2003-05-01 Fin des travaux: 2008-12-15

5. REMARQUES

Travaux en régie
 Résolution ou règlement décrétant les travaux
 Plans et devis complétés
 Autorisé par le MDDEP
 Règlement d'emprunt
 Soumission préparée
 Soumissionnaire retenu
 Attestation d'investissement additionnel
 Mesures d'économie de l'eau
 regroupement effectué
 Processus de regroupement

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

La Municipalité doit prendre toutes les mesures nécessaires afin que le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central soit placé à l'extérieur de l'aire de protection immédiate du puits P-5 et qu'il soit conforme au Règlement Q-2, r.8.

7. RECOMMANDATION

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, nous recommandons l'admissibilité de ce projet selon l'avis exprimé au point 2 de la présente fiche synthèse.

Produit par: _____ Révisé par: _____

2007-03-22
 Jean-Pierre Beaumont, ing.
 Directeur du SPSI-Qc

Visé par: _____

2007-03-23
 Jacques A. Tremblay
 Directeur des infrastructures

Fiche-synthèse AJUSTÉE en fonction
 de la lettre de promesse signée par
 le ministre en date du 15 mars
 2007.

→ Commande du cabinet.

 2007-03-22

À signer et classer au dossier.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Saint-François-d'Assise (M)
Circonscription provinciale : Bonaventure
Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
MRC : Avignon
Population : 861

No séquence :
Dossier numéro : 501314
Code géographique : 06055
Date : 08-07-16

VOLET 1.2 : Normalisation des installations de production d'eau potable

1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

RÉVISION NO 1 : AUGMENTATION DU COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE ET DU MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE AVEC MODIFICATION DES TRAVAUX.

Cette fiche remplace celle du 22 mars 2007 en raison principalement des prix reçus lors de l'ouverture des soumissions le 6 mai 2008. Des ajustements mineurs sont également apportés aux travaux admissibles en considération de la conception finale réalisée lors de la préparation des plans et devis de construction. Ainsi, le coût maximal admissible passe de 2 196 398 \$ à 2 783 553 \$ alors que le montant de l'aide financière est porté de 1 757 118 \$ à 2 344 273 \$.

Ce projet concerne la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable.

2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

2.1 Travaux admissibles

- Réaménagement des puits P-2, P-3, P-4 et P-5 existants situés en bordure du chemin Central au nord-est du numéro civique 505 du chemin Central.
- Correctifs sur le drainage des eaux de surface au site des puits.
- Mise en place d'une clôture sur le périmètre de l'aire de protection immédiate des puits.
- Réaménagement du chemin d'accès existant, au site des puits, pour le nouveau bâtiment de service proposé.
- Remplacement des conduites de refoulement entre les puits et le bâtiment de service proposé.
- Construction d'un bâtiment de service sur le nouveau réservoir d'eau, pour abriter les équipements de traitement concernant la dureté de l'eau, les systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet et par chloration, les pompes de distribution, un laboratoire, les équipements de contrôle, la mécanique de bâtiment et une génératrice.
- Construction d'un réservoir d'eau potable d'un volume de 460 mètres cubes situé au site des puits, incluant une réserve d'eau dédiée à la désinfection.
- Mise en place d'une conduite d'évacuation pour les eaux de procédé de l'adoucisseur d'eau d'une longueur d'environ 215 mètres, entre le bâtiment de service et le point de rejet en fossé entre les lots 34-1 et 33B-1.
- Mise en place de 4 sondes piézométriques au site des puits.
- Remplacement des pompes des puits.
- Mise en place d'une conduite de distribution d'eau potable de 250 mm de diamètre et d'environ 210 mètres de longueur, entre le nouveau réservoir d'eau et le réseau municipal en face du numéro civique 501 du chemin Central.

2.2 Travaux non admissibles

Aucun.

2.3 Appréciation du projet soumis

Le système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable de la Municipalité de Saint-François-d'Assise dessert environ 570 personnes et quelques commerces et institutions. Actuellement, il n'y a pas de traitement de l'eau sauf un dosage de chlore dans le réservoir, effectué environ à tous les 2 jours.

Les puits P-2, P-3, P-4 et P-5 existants prélèvent tous leur eau dans le même aquifère et leur capacité globale est de 458 mètres cubes/jour, ce qui est un peu moindre que le débit de consommation maximal journalier actuel (Q max. jour. 2006) qui est évalué à 482 mètres cubes/jour. Un suivi plus serré des débits est effectué depuis le printemps 2004 (calibration du débitmètre, réparation de fuites) et il est plausible que le manque à gagner de 24 mètres cubes/jour entre la capacité des puits et le Q max.jour.2006 peut être rééquilibré par le maintien de bonnes pratiques de gestion de l'eau, compte tenu que les statistiques indiquent que la population locale n'a pas tendance à augmenter.

Il est nécessaire de procéder à un traitement pour l'adoucissement de l'eau des puits parce que la dureté mesurée est en moyenne de 236 mg/l. Le point de rejet de la saumure produite par le système est prévu à une distance de 80 mètres au sud-est du chemin Central, dans un fossé entre les lots 34-1 et 33B-1.

L'indice de vulnérabilité DRASTIC à l'endroit des puits est évalué à 158. Ce cas est assujéti à l'application de l'article 5 du RQEP avec les paramètres suivants :

- bien que, selon les experts-conseils (Consultant et hydrogéologue), il n'y ait pas de lien direct entre l'eau de surface et l'eau souterraine voire à l'endroit du tubage et de la collerette des puits après les correctifs effectués, il y a un historique de contamination fécale de l'eau des puits qui indique que l'on ne peut pas exclure tout risque de contamination par les eaux de surface;
- les analyses permettent de rencontrer les critères 1° et 2° pour l'exclusion à la filtration;
- le critère 3° de l'exclusion à la filtration n'est pas respecté actuellement. En contrepartie, le projet prévoit des correctifs sur le drainage des eaux de surface autour du site des puits, ainsi qu'une intervention spécifique pour mettre aux normes et déplacer, s'il y a lieu, le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central qui est bâtie à l'intérieur de l'aire de protection immédiate du puits P-5.

Par conséquent, compte tenu que :

- des correctifs sont prévus sur le drainage des eaux de surface autour du site des puits ainsi que, si nécessaire, sur le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central;
 - la qualité physico-chimique de l'eau des puits est apte pour permettre une désinfection efficace de l'eau sans avoir recours préalablement à une filtration;
 - il y a lieu d'assurer un contrôle bactériologique ainsi que l'élimination de 4 log des virus, 3 log des kystes de Giardia et 2 log des oocystes de Cryptosporidium;
- il est proposé d'effectuer une double désinfection.

Une première étape de désinfection se fait par rayonnement ultraviolet et, la deuxième, par l'ajout d'hypochlorite de sodium. Le CT sera assuré par un volume d'eau de 16 mètres cubes disponible en réserve d'eau dédiée à la désinfection à l'intérieur du nouveau réservoir.

Les coûts des travaux suivants ont été retenus pour une aide financière mais il ne s'agit pas de travaux reliés à la mise aux normes des équipements en vertu du RQEP. Ces travaux, de priorité moindre que la mise aux normes, concernent le renouvellement d'équipements ou l'amélioration du fonctionnement :

- remplacement des pompes des puits;
- remplacement de la conduite d'amenée du puits P-3, entre P-3 et P-2;
- remplacement de la génératrice;
- mise en place de sondes piézométriques;

- remplacement du réservoir d'eau potable.

La mise en place de ces ouvrages permettra à la Municipalité de Saint-François-d'Assise de distribuer une eau d'une qualité conforme au RQEP. La solution proposée a été validée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 7 mars 2007.

La réalisation de ce projet permet de rencontrer l'objectif du programme concernant l'amélioration des infrastructures par une mise aux normes des installations de production d'eau potable.

2.4 Emplois permanents créés ou maintenus: 0,00

3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés

| | |
|-----------------|--------------|
| Coût direct | 2 281 601 \$ |
| Frais incidents | 501 952 \$ |
| Coût total | 2 783 553 \$ |

3.2 Coût des travaux admissibles

| | |
|-----------------|--------------|
| Coût direct | 2 281 601 \$ |
| Frais incidents | 501 952 \$ |
| Coût total | 2 783 553 \$ |

3.3 Coût des travaux non admissibles

| | |
|-----------------|------|
| Coût direct | 0 \$ |
| Frais incidents | 0 \$ |
| Coût total | 0 \$ |

3.4 Partage des coûts proposé par le requérant:

| | PIQM | 100 Millions | Financement supplémentaire | Total |
|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Requérant | 439 280 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 439 280 \$ |
| Gouv. Québec | 2 344 273 \$ | 0 \$ | | 2 344 273 \$ |
| Privé | | | 0 \$ | 0 \$ |
| Autres | | | 0 \$ | 0 \$ |
| Total | 2 783 553 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 2 783 553 \$ |

3.5 Partage des coûts proposé par le ministère:

| | PIQM | 100 Millions | Financement supplémentaire | Total | % |
|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|--------------|-----|
| Requérant | 439 280 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 439 280 \$ | 16% |
| Gouv. Québec | 2 344 273 \$ | 0 \$ | | 2 344 273 \$ | 84% |
| Privé | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Autres | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Total | 2 783 553 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 2 783 553 \$ | |

Commentaires:

Les coûts sont basés sur les prix de la soumission de Les Entreprises Roy, Duguay & associés inc. en date du 18 avril 2008 et de la répartition des coûts (PIQM vs travaux municipaux) acceptée par la Municipalité le 10 juillet 2008 par résolution de conseil. Le taux d'aide financière a été déterminé par le cabinet.

4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2003-05-01 Fin des travaux: 2009-08-28

5. REMARQUES

Travaux en régie
 Résolution ou règlement décrétant les travaux
 Plans et devis complétés
 Autorisé par le MDDEP
 Règlement d'emprunt
 Soumission préparée
 Soumissionnaire retenu
 Attestation d'investissement additionnel
 Mesures d'économie de l'eau
 regroupement effectué
 Processus de regroupement

| |
|---|
| |
| |
| X |
| |
| |
| X |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

La Municipalité doit prendre toutes les mesures nécessaires afin que le système de disposition des eaux usées de la résidence sise au numéro civique 505 du chemin Central soit placé à l'extérieur de l'aire de protection immédiate du puits P-5 et qu'il soit conforme au Règlement Q-2, r.8.

7. RECOMMANDATION

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, nous recommandons l'admissibilité de ce projet selon l'avis exprimé au point 2 de la présente fiche synthèse.

Produit par: _____

Révisé par: _____

[Redacted]

2008-07-16
Jean-Pierre Beaumont, ing.
Directeur du SPSI-Qc

Visé par

[Redacted]

2008-07-16
par Jacques A. Tremblay
Directeur général des
infrastructures

Jean. Pierre

Comme la recommandation initiale, la présente n'est pas endossée par Simon et par moi compte tenu que le remplacement du péage n'est pas justifié techniquement mais a été accepté par le cabinet. D. 08-07-16

OBJET : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 1.2
Municipalité de Saint-François-d'Assise
Mise aux normes des installations de production d'eau potable
(501314)

N° dossier : PVAM2008-00024

DATE : Le 16 juillet.2008

COMMENTAIRES

| | CMA | Aide | Municipalité |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|
| Initial (2007-03-14) | 2 196 398 \$ | 1 757 118 \$ | 439 280 \$ |
| Augmentation | 587 155 \$ | 587 155 \$ | 0 \$ |
| Total | 2 783 553 \$ | 2 344 273 \$ | 439 280 \$ |

Taux accru d'aide financière : 84 %

Travaux conjoints avec le MTQ : NON

| Moyenne | AVANT | APRÈS le projet | Moyenne MRC |
|----------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| Niveau d'endettement | 1,35 % | 4,03 % | 2,27 % |
| Compte de taxes | 705 \$/usager | 991 \$/usager | 1 210 \$/usager |

RECOMMANDATIONS

Compte tenu qu'il s'agit d'un projet déjà provisionné et des disponibilités budgétaires suffisantes, nous recommandons de signer la lettre de promesse ci-jointe.

Préparée par :


2008-07-16
Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi
des infrastructures - Québec


2008-07-16
pour Jacques A. Tremblay
Directeur général des infrastructures


Michel Gagnon, sous-ministre adjoint aux
infrastructures et au financement municipal


2008-07-17
pour Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre

| DÉCISION | Date |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____ | _____ |
| Suivi : _____ | |
| _____ | |

Gouvernement du Québec
La vice-première ministre,
ministre des Affaires municipales et des Régions
et ministre responsable de la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
La députée de Bonaventure

Québec, le 1^{er} août 2008

Monsieur Ghislain Michaud
Maire
Municipalité de Saint-François-d'Assise



Monsieur le Maire, *Ghislain*

J'ai le plaisir de vous informer que l'aide financière qui vous a été accordée pour la réalisation du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable a été révisée. Ainsi, cette aide est portée de 1 757 118 \$ à 2 344 273 \$ et s'applique à un coût maximal admissible de 2 783 553 \$, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Un addenda au protocole d'entente déjà signé, lequel a pour objet d'apporter les ajustements à ce dernier, vous sera transmis prochainement.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au ()

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



NATHALIE NORMANDEAU

